

FO, des élus pour défendre vos droits !

Les syndicats de la FNEC FP FO du Tarn siègent dans les instances du département.
N'hésitez pas à nous contacter pour que vos dossiers soient défendus.

Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) des Professeurs des écoles

- Hervé MAGRE – Hors classe
- Florence GROUSSIN – classe exceptionnel
- Céline FELIPE – classe normale
- Benoît SEBILLE - classe normale

Commission Technique Spécial Départemental (CTSD) et Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)

- Céline FELIPE (SNUDI FO)
- Camille SANS (SNFOLC)
- Stéphanie PLAISANT (SNUDI FO)
- Jean-François MAZALEYRAT (SNUDI FO)

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départemental (CHSCTD)

- Christian ROBERT (SNFOLC)
- Hervé MAGRE (SNUDI FO)
- Laure DELBES (SNFOLC)
- Stéphanie FLAHAUT (SNUDI FO)

Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS)

- Stéphanie SUEL (SNUDI FO)
- Jean François MAZALEYRAT (SNFOLC)

Les syndicats de la FNEC FP FO
siègent aussi dans les instances académiques
N'hésitez pas à nous contacter.

La FNEC FP FO siège :

- ✓ dans les commissions Administratives Paritaires Académiques : (CAPA des certifiés, CAPA des PLP, CAPA des administratifs catégories B et C, CAPA des chefs d'établissement, CAPA des assistantes sociales, CAPA des infirmières scolaires)
- ✓ dans la Commission Consultative paritaire des contractuels administratifs
- ✓ au CHSCT académique
- ✓ au Comité Technique académique
- ✓ au CAEN
- ✓ en commission Académique d'Action Sociale (CAAS)
- ✓ à la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)

Registres santé et sécurité au travail :
Quelle utilité ?
Où les trouver ?
Comment les utiliser ?

Les Registres Santé et Sécurité au Travail sont des outils importants pour défendre nos conditions de travail dans les établissements :

- ➔ Vous pouvez y indiquer les problèmes matériels auxquels vous êtes confrontés en étant le plus précis possible (matériel défectueux, problème de température excessive ou trop faible, problèmes d'acoustique etc...)
- ➔ Vous pouvez y inscrire les problèmes que vous rencontrez (incivilités, menaces etc...)
- ➔ Vous pouvez y mentionner vos difficultés liées à vos conditions de service (déplacements, problèmes d'emploi du temps etc...)

Le registre doit être présent dans votre école ou établissement.

Le registre doit être complété à titre individuel et doit ensuite être remonté par l'administration vers le CHSCT départemental

Grâce à l'action de la FNEC FP FO les registres sont maintenant étudiés en séance du CHSCT, conformément à la réglementation.

Envoyez une copie du registre à votre représentant FNEC FP FO en CHSCT (snudi.fo81@gmail.com et snfolk.81@orange.fr)



Contactez les syndicats de la FNEC FP FO :

Premier degré : SNUDI FO 81
snudi.fo81@gmail.com
tel : 06.41.85.14.53

Second degré : SNFOLC 81
snfolk.81@orange.fr
tel : 06.48.22.13.68